



LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE - N° 7 - OCTOBRE 2014

Chers locataires,

Tous les 4 ans ont lieu les « élections des représentants des locataires au sein des conseils d'administration des Entreprises Publiques Locales ». L'organisation de ces élections représente un rendez-vous démocratique important pour l'ensemble des locataires d'Habitat 06. Voici au moins 5 bonnes raisons qui peuvent vous inciter à vous mobiliser pour ces élections :

Parce que les représentants des locataires défendent vos intérêts

Voter aux élections, c'est la possibilité pour vous de choisir les représentants qui défendront vos intérêts au conseil d'administration d'Habitat 06. Les représentants des locataires rencontrent le bailleur personnellement plusieurs fois par an pour lui parler des résidences, pour lui faire part des questions ou des remarques des locataires.

Parce que voter, c'est s'exprimer

Vous votez pour que votre avis ou vos idées puissent être pris en compte. Parmi les programmes des différents candidats, vous pouvez choisir celui qui correspond le mieux à vos attentes.

Parce que les représentants prennent des décisions importantes qui concernent directement les locataires

Travaux, qualité des logements, entretien des parties communes, gestion de la résidence, avenir du quartier, maîtrise des charges, attributions de logements. Les décisions votées en Conseil d'administration impactent le quotidien des locataires.

Parce que les représentants sont aussi des locataires d'Habitat 06

Les représentants partagent le quotidien des locataires qu'ils représentent. Ils vivent dans une résidence gérée par Habitat 06, ils connaissent donc la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts.

Parce que voter, c'est facile

Habitat 06 vous informe dans cette Lettre trimestrielle des modalités précises de vote. Tout est fait pour faciliter les conditions de vote.

**Le Directeur Général
Laurent CHADAJ**

Merci très sincèrement pour votre participation !

De nouvelles résidences pour Habitat 06 :

Après plusieurs mois de travaux, plusieurs immeubles ont été mis en service au cours de l'été :

**17 logements situés
au cœur du village de
St Jeannet**



**20 logements de la
résidence WINTER
PALACE située au
10 rue de Châteauneuf
à Nice**



**Les moustiques "tigre"
sont encore là !**

**Pour éviter la prolifération de ces
insectes, soyez secs avec les
moustiques : supprimez toutes les eaux stagnantes !**



Un N° Vert **0.800.740.606** est mis en place par le Conseil général à destination des particuliers soumis à une nuisance due aux moustiques Aedes albopictus ou **moustiques "tigre"**.

Il permet au public de signaler la présence de moustiques sur un site et d'obtenir des conseils pratiques pour s'en protéger et éviter leur prolifération.



Nouvelles tenues



Pour améliorer les conditions de travail de ses salariés mais aussi pour améliorer son image, HABITAT 06 va équiper ses représentants locaux de tenues de travail pour les tâches d'entretien.

Bientôt sur vos résidences ...





La loi du 9 mars 2010 et son décret d'application du 10 janvier 2011 (complété par la loi ALUR de février 2014) imposent la pose d'un détecteur de fumées dans chaque local à usage d'habitation.

Sans attendre les dernières évolutions réglementaires, **Habitat 06 a décidé de prendre à sa charge la pose de ces équipements** dont l'entretien (changement des piles) restera à la charge de chaque résident.

La pose de ces détecteurs va donc être programmée sur l'ensemble du patrimoine d'Habitat 06 pour un achèvement complet avant la date prévue par la loi, à savoir **le 8 mars 2015**.

Une information spécifique à chaque résidence sera communiquée dès que le planning complet sera défini.



Elections des locataires

Comme annoncé dans notre précédente lettre, nous allons organiser, conformément à la réglementation en vigueur, des élections pour vous permettre d'élire vos représentants au Conseil d'Administration d'Habitat 06.

A cet effet, un protocole électoral a été signé entre Habitat 06 et les fédérations représentatives de locataires qui ont répondu à notre demande.

Les dates clés :

- **20 octobre 2014** : dépôt des candidatures
- **1^{er} novembre 2014** : diffusion des listes de candidats
- **21 novembre 2014** : envoi du matériel de vote
- **2 décembre 2014** : dépouillement (en présence d'un huissier et des représentants des différentes listes)



Une information des locataires sera assurée à chaque étape.

Quelques précisions :

- Le vote se fera par correspondance et gratuitement (une enveloppe « T » sera fournie avec le matériel de vote et une boîte postale sera ouverte à cet effet)
- Les représentants des locataires sont élus sur des listes de candidats présentées par des associations œuvrant dans le domaine du logement social.
- Le nombre de sièges à pourvoir est de 2
- Sont électeurs : les personnes occupant un logement et sans dette vis-à-vis de la société 6 semaines avant le scrutin.